



BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIERS

Dimanche 25 Février 2018-Gymnase Cacault-Esplanade de Klettgau-Piscine Aquaval - Clisson

Réservé aux non-professionnels

Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront le signaler et adresser un envoi unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant.

Merci de remplir en lettres d'imprimerie majuscules et adresser ce dossier avant le **18 Février 2018**

NOM : PRENOM :

Adresse : CP/Ville :

Mail : Portable :

Document faisant preuve de l'identité : Carte d'identité Passeport

N° Délivré le : .../.../... par :

N° d'immatriculation véhicule utilisé le 25/02/2018 :

Réservation et tarifs (Maximum 2 emplacements par personne) (pas de règlement en espèces)

Je réserve : stands intérieur :3m x 1.5m = 13 euros extérieur :3m x 1.5m = 10 euros

Je paye par chèque à l'ordre de l'Etoile de Clisson Football : x 13€ =€ ou x 10€ =€

Pour que ma demande soit enregistrée, mon dossier doit être **COMPLET** et renvoyé à :

Etoile de Clisson Football - 4 rue Pierre Viansson Ponté - 44190 CLISSON

Tout élément manquant (document, signature, paiement) ou partie mal remplie empêchera la prise en compte de la demande

- > Je fais attention à remplir **correctement** toutes les parties du bulletin d'inscription,
- > Je communique une **adresse mail valide et lisible**,
- > Je joins le **chèque** de règlement à l'ordre de : Etoile de Clisson Football,
- > Je joins une **copie recto-verso de la carte d'identité de l'exposant**,

Attestation sur l'honneur (art R 321-9 du Code Pénal)

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à : Le : Signature :

ORGANISATION ET REGLEMENT DU VIDE GRENIERS 25 FEVRIER 2018 (entrée gratuite pour les visiteurs)

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de l'organisation et du règlement du vide-greniers ci-dessous

Signature

Précédée de la mention "Lu et approuvé" valant approbation du règlement

Organisation Et Règlement Du Vide Greniers 25 Février 2018

1. Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités **par ordre chronologique** d'arrivée, et **dans la mesure des places disponibles**.
2. Les places affectées par les organisateurs ne sont **pas modifiables** pour quelque raison que ce soit le jour du vide-greniers.
3. Aucun emplacement ne pourra être occupé si l'exposant ne présente pas l'accusé de réception faisant foi fourni par mail ou courrier.
4. **En aucun cas**, la somme versée pour la réservation ne pourra être **remboursée**.
5. L'installation s'effectuera **entre 7h00 et 9h00**.
6. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si l'exposant ne s'est pas présenté **avant 8h30**.
7. Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de **9h à 17h**. Il se munira de sa pièce d'identité dont la copie a été fournie.
8. L'exposant devra quitter les lieux **avant 18h30** en ayant débarrassé et **nettoyé correctement** l'espace occupé.
9. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux **avant 6h30 le matin et avant 17h le soir**.
10. Après son installation, l'exposant ira garer son véhicule sur le parking exposant prévu à cet effet. Le plan de circulation et de sécurité devra **être strictement respecté**.
11. Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles : neufs ou à caractère pornographique ou fabriqués par les particuliers ou les contrefaçons ou les armes sont **interdites**.
12. La vente de boissons et de petite restauration est exclusivement réservée à l'association organisatrice.
13. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
14. **Se munir de son matériel : tables, chaise.**
15. L'Etoile de Clisson Football décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des marchandises, matériel ou véhicule.
16. **Buvette et restauration sur place.**